

Appel pour l'enseignement de la musique dans le canton de Vaud

Vendredi, 17. mai 2019

De: AVEM-SSP



Photo Valdemar Verissimo

Lettre ouverte pour que les objectifs de la loi cantonale sur les écoles de musique (LEM) soient pleinement atteints.

L'Association Vaudoise des Enseignant-e-s de Musique/Syndicat des Services Publics (AVEM-SSP) lance par cette lettre ouverte un appel à toutes les personnes sensibles à la cause des écoles de musique du canton afin que d'une part, les jeunes puissent enfin bénéficier pleinement d'un enseignement de qualité, de proximité et financièrement accessible au plus grand nombre et d'autre part, que les enseignant.e.s puissent bénéficier de conditions de travail à hauteur des exigences de leur formation.

Voilà plus de six ans que la loi cantonale sur les écoles de musique (LEM) déploie progressivement ses effets. L'année 2018 aurait dû être celle de la pleine mise en vigueur de cette loi. Or, à ce jour:

- le financement fait encore défaut, les subventions manquent et les montants ont été initialement mal calculés. Les écoles de musique sont exsangues
- les écolages ont pris l'ascenseur dans la plupart des écoles de musique, rendant plus difficile un large accès à nos cours
- le système de bourse communale sensé palier aux écolages trop élevés pour bien des familles ne fonctionne pas, sauf dans quelques rares communes
- la convention collective de travail (CCT), demandée depuis des années par le Conseil d'Etat et les employé.e.s (début des travaux en 2005 !), rencontre un refus patronal qui bloque tout le processus de création de conditions de travail uniformes et dignes sur l'ensemble du territoire cantonal
- le salaire des professeurs n'atteint toujours pas la cible prévue et plafonne en - deçà de celui d'un.e enseignant.e du primaire. Cela bien que chaque professeur.e soit détenteur d'un titre de Master.

Ne voulant en aucun cas que la LEM soit un processus inachevé, et dans le but que ses

objectifs soient pleinement atteints, nous demandons:

- l'achèvement rapide de la CCT qui est la colonne vertébrale du processus
- l'augmentation des subventions allouées aux écoles de musique
- la maîtrise des écolages afin de ne pas peser sur le budget des familles et pour laisser ouvert l'accès aux cours de musique pour le plus grand nombre.